Ville de Plabennec

WAR ARAOG ATAO

« EN AVANT TOUJOURS »

BULLETIN MUNICIPAL

Semaine du 8 au 15 mai 2020

N°2297

Courriel
mairie@plabennec.fr
Site Internet
www.ville-plabennec.fr
MAIRIE
☎ 02 98 40 41 32

V I E P R A T I Q U E – *A R V U H E Z P E M D E Z*

Les élus restent joignables par mail ou en leur laissant un message à l'accueil de la mairie, au 02 98 40 41 32, aux heures d'ouverture.

Marie-Annick CREAC'HCADEC	Maire	ma.creachcadec@plabennec.fr
Marcel LE FLOC'H	Finances	m.lefloch@plabennec.fr
Bruno PERROT	Bâtiments, sport et travaux	b.perrot@plabennec.fr
Hélène KERANDEL	Culture, patrimoine, animations	h.kerandel@plabennec.fr
Fabien GUIZIOU	Urbanisme, agriculture, intercommunalité, environnement	f.guiziou@plabennec.fr
Sylvie RICHOUX	Affaires sociales, aînés, accessibilité	s.richoux@plabennec.fr
Isabelle LEHEUTRE	Enfance, jeunesse, affaires scolaires	i.leheutre@plabennec.fr
Anne-Th ROUDAUT	Communication, commerce, artisanat	at.roudaut@plabennec.fr

Mémento - *mat da c'houzoud*

Pharmacies – nuits, dimanches et jours fériés, appeler le ☎ 32 37 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche

Vétérinaire ☎ 02 98 40 41 34

Etoile bleue – Ambulances et transport médical assis ☎ 02 98 36 85 75

Taxi Gallin Véronique – Transport médical assis 06 77 36 77 89

Taxi Gouez Laure -Transport médical assis ☎ 02 98 36 88 69 06 88 74 74 85

Taxi Le Bars Gilles -Transport médical assis ☎ 02 98 40 80 82 06 75 01 92 43

Taxi Philippe INIZAN – Transport médical assis 06 20 44 59 85

Cabinets infirmiers

Cabinet Gentile – 11 square Pierre Corneille ☎ 02 98 40 44 00

Cabinet infirmier de la Gare – 6 bis square Pierre Corneille 06 20 47 28 90

Cabinet de la Mairie – 3 rue de la Mairie ☎ 02 98 37 63 41

Cabinet des Abers - Kathy Moreau – 1 rue du Penquer ☎ 02 29 00 40 12

Appels d'urgence - *da c'helver trum*

Médecin ☎ 15 **Sapeurs-Pompiers** ☎ 18 ou 112

Gendarmerie ☎ 17 ou ☎ 02 98 40 41 05

Urgence gaz naturel ☎ 08 00 47 33 33

Astreinte eau et assainissement CCPA 06 08 41 49 75

Astreinte communale sécurité équipements communaux 06 14 97 14 06

Le confinement à domicile peut générer ou renforcer les violences conjugales et intrafamiliales. Que vous soyez victime ou témoin, vous pouvez joindre ces numéros :

☎**Violences sur les enfants** : le 119 « Allô enfance en danger » est disponible 7j/7, 24h/24.

☎**Violences conjugales** : le 3919 propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement (du lundi au samedi de 9h à 19h).

☎**17 en cas de danger immédiat** : numéro opérationnel en permanence pour déclencher l'intervention des forces de l'ordre.

☎**114 par SMS** : quand on ne peut pas parler, alors qu'on est en danger, on peut utiliser le 114 au lieu du 17, afin d'appeler les secours par SMS.

Maison Paroissiale

Contact : mp.plabennec.abers@outlook.fr
N° d'astreinte pour les obsèques : 06 30 77 66 14

Etat Civil - *ganet, dimezet, marvet*

Naissance

➢Lyanna BERNARD

Décès

➢Nicolle HERRY née LE VERGE, 79 ans
➢Roland RONVEL, 53 ans
➢Jeanne FILY née ROUSSEL, 99 ans

Marché de Plabennec en configuration réduite

En raison du jour férié du 8 mai, le marché aura lieu jeudi 7 mai de 15h30 à 19h30, place du Champ de Foire

Commerçants présents le jeudi 7 mai 2020

Ty Guevel (fruits et légumes)
Bio Cohérence (fruits et légumes bio)
Verger de Coat ar Breignou (pommes, poires et jus de pommes)
Le Crémier (fromages et beurre)
Les grands terroirs du Pontic (boucherie, charcuterie et rôtisserie)
Mistinguette (fruits et légumes)
Ty Gwiniz (crêpes)
Amour de charcuterie et Amour de pommes de terre charcuterie et gratins)
Abiven Guy (truites)

Veuillez respecter les gestes barrières

Information Covid-19

Ce bulletin est disponible dans les boulangeries, les bureaux de tabac, les grandes surfaces et les pharmacies. Une page dédiée à la situation sanitaire a été créée sur le site de Plabennec : www.ville-plabennec.fr/coronavirus

Recevez votre bulletin municipal, tous les jeudis soir, dans votre boite mail, en vous inscrivant à la newsletter de la commune : www.ville-plabennec.fr/newsletter

La Ville de Plabennec met tout en œuvre pour garantir la continuité du service public et participer activement à la non-propagation du virus Covid-19.

Mairie

Une ouverture sur rendez-vous uniquement et réservée à la remise et aux demandes de titres d'identité (cartes d'identité et passeports) est assurée à compter du 11 mai : les titres reçus en mairie pourront ainsi être remis et de nouveaux créneaux seront proposés pour les rendez-vous qui avaient été pris avant la fermeture du 17 mars. Des écrans de protection en plexiglass seront installés sur les bureaux d'accueil et les agents seront équipés de masques et de gel. Un accueil exceptionnel sur rendez-vous restera également assuré pour les urgences d'état-civil et l'accueil téléphonique du public est évidemment maintenu. Une alternance entre présentiel et télétravail des agents par roulement sera conservée afin de limiter le nombre de personnes simultanément présentes en mairie. Une réouverture complète au public sera réinstaurée dès que possible selon l'évolution de la situation sanitaire.

Services techniques Les services techniques ont été réorganisés et adaptés aux mesures sanitaires pour reprendre progressivement l'activité. Cette reprise est effective depuis le jeudi 23 avril. Elle se fait en équipe réduite. Un kit "covid-19" contenant des équipements de protection est remis à chaque agent et les activités individuelles sont privilégiées. Les services techniques assurent le nettoyage et la mise en sécurité de la voirie ainsi que la tonte des espaces verts et des interventions spécifiques sur certains bâtiments. Les missions de nettoyage autour des points d'apport volontaire de déchets et des sanitaires publics se poursuivent.
L'astreinte est maintenue le weekend et le soir après 17h30 au 06 14 97 14 06.

Réouverture de la bibliothèque à partir du 11 mai

La semaine du 11 au 16 mai sera consacrée uniquement aux retours des documents :
Nous vous invitons à rendre vos livres si vous le pouvez (car ils doivent être mis en quarantaine) : de préférence aux heures d'ouverture élargies : lundi et mardi de 14h à 17h30, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30, vendredi de 14h à 18h30, samedi de 10h à 16h ou éventuellement dans la boîte de retour (à partir du 11 et si la bibliothèque est fermée).
A partir du 18 mai, vous pourrez effectuer des retours et retraits de livres préalablement réservés (directement sur le site de la bibliothèque ou par téléphone). Les réservations seront possibles sur le site de la bibliothèque ou par téléphone à partir du 11 (pour un retrait à partir du 18).
Vous trouverez toutes les informations sur le site de la bibliothèque.

Réouverture du multi-accueil dès le 12 mai

Le multi-accueil va rouvrir le mardi 12 mai en tenant compte des règles sanitaires mises en place au niveau national.
Deux groupes de dix enfants seront accueillis séparément dans les locaux. Les entrées et les sorties seront distinctes.
Les parents ont été contactés en amont par téléphone pour connaître leurs besoins de garde. Les places sont attribuées d'abord aux professionnels prioritaires identifiés par l'État (personnels de soins, médico-sociaux, sécurité, enseignants). L'arrivée des parents se fera de manière échelonnée pour éviter les contacts. Ils devront porter un masque et l'accueil se fera à l'extérieur devant l'entrée. Le personnel sera équipé de blouses et de masques afin d'éviter toute propagation du covid-19 dans la structure.

Rentrée progressive à l'école du Lac à partir du 14 mai

Conformément aux décisions du gouvernement, l'école du Lac va rouvrir partiellement jeudi 14 mai dans des conditions très particulières : nombre limité d'enfants par classe (maximum par jour : 15 en élémentaire et 10 en maternelle) et protocole sanitaire très strict. Les modalités de cette réouverture ont été élaborées, après sondage des parents sur leurs souhaits de retour de leurs enfants à l'école, en concertation entre les élus et services communaux, la directrice et les enseignants et l'association des parents d'élèves.

Compte tenu des contraintes imposées, les 449 élèves de l'école ne pourront pas tous être accueillis chaque jour. L'accueil des enfants de certains professionnels identifiés par l'État (personnels de soins, médico-sociaux, sécurité, enseignants) sera priorisé. Un accueil par roulement de l'ensemble des élèves dont les parents ont demandé le retour sera assuré selon un planning. Les enseignants continueront d'assurer un suivi à distance pour les enfants non présents. Les services périscolaires seront réorganisés pour garantir le respect des gestes barrière. Plusieurs services seront prévus au restaurant scolaire pour limiter le nombre d'enfants présents simultanément, avec une désinfection entre chaque service. Les enseignants et agents municipaux porteront un matériel de protection.

Marie-Annick Creac'hcadec, Maire, tient à saluer la mobilisation des enseignants et du personnel municipal qui va permettre l'accueil d'un maximum d'enfants dans les limites nécessitées par le protocole sanitaire.

Associations sportives

Suite au communiqué de presse du Ministère des Sports en date du 30 avril dernier, toute pratique sportive organisée est interdite par principe sauf exceptions extrêmement restrictives :

- pour le vélo et le jogging, une pratique collective en extérieur par groupe de 10 personnes maximum est possible mais sans vestiaires et (surtout) en respectant une distance de 10 mètres minimum (!) entre 2 personnes.
- pour quelques rares sports individuels en plein air sans aucun contact et permettant de respecter les règles de distanciation, des spécifications complémentaires sont annoncées. La pratique organisée de ces sports n'est donc pas autorisée en attendant les précisions ministérielles.

Ces règles seront applicables du 11 mai au 2 juin. Par conséquent, **tous les équipements sportifs couverts communaux resteront fermés jusqu'à cette date au moins**. A défaut de décision différente du Ministère de l'Education Nationale, ces dispositions s'appliquent également pour les activités sportives sur le temps scolaire. Une évaluation est annoncée par le Ministère des Sports avant le 2 juin pour la période qui suivra. Pour tout complément d'information : educateursportif@plabennec.fr

Secours catholique de Plabennec

Permanence téléphonique assurée pendant le confinement : 06 38 64 05 94

Cimetière

Le cimetière de Plabennec est de nouveau ouvert au public. Les personnes venant au cimetière doivent respecter les mesures barrières notamment en appliquant une distanciation physique de plus d'un mètre. Seul le portillon est ouvert afin de réguler le nombre d'entrants.

Distribution de masques par la mairie
La ville de Plabennec a commandé des fournitures pour la réalisation de masques barrières, 3 plis, en tissu. Un appel a été lancé et plus de 80 volontaires sont déjà mobilisés. Deux ateliers de découpe ont déjà eu lieu à la salle Marcel Bouguen et les kits sont livrés au fur et à mesure aux couturiers et couturières pour l'assemblage des masques.

Les masques confectionnés seront remis aux personnes de 70 ans et plus, ainsi qu'aux personnes vulnérables. Le Haut Comité de Santé Publique considère que les personnes au-dessus de cet âge sont les plus à risque de développer une forme grave d'infection au covid-19.

Deux dates de distribution :

- **lundi 11 mai**, de 14h à 16h, à la salle Marcel Bouguen, pour les personnes inscrites dans les bureaux de vote 1, 2 et 3.

- **jeudi 14 mai**, de 14h à 16h, à la salle Marcel Bouguen, pour les personnes inscrites dans les bureaux de vote 4, 5 et 6.

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, pourront venir aux distributions en le précisant au moment de la remise.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité. Vous pourrez retirer un masque pour une personne ne pouvant se déplacer, en présentant la pièce d'identité de cette personne. Si vous le souhaitez, une participation volontaire de 2 € est possible. Cette somme permettra de soutenir les politiques de protection sociale et de solidarité de la commune en faveur des personnes fragiles. Une partie des masques sera également réservée pour le CCAS de Plabennec.

A cette heure, la production de masques se poursuit pour continuer à fournir ces équipements.

Si vous souhaitez participer à la confection de masques et recevoir des kits, vous pouvez contacter la mairie au 02 98 40 41 32 aux heures d'ouverture ou laisser vos coordonnées à cette adresse : aide.coronavirus@plabennec.fr

Rappelons que ce masque n'est pas un dispositif médical, l'usager doit continuer à maintenir l'application des gestes barrières et le respect de la distanciation physique lors de son utilisation. Plusieurs commerces, présents sur la commune, proposent à la vente depuis le 4 mai des masques jetables et des masques réutilisables.

Où acheter des masques à Plabennec ? (en fonction des stocks disponibles)
- **Quali'Press** – 1 bis rue de la mairie : masques barrières à partir du 12 mai. Ces masques sont de type AFNOR SPEC S76-001. Ils ont été confectionnés avec des tissus neufs, selon la méthode et le procédé recommandés par la norme AFNOR. Pour toute commande ou demande de renseignements : 02 98 07 34 43.
- **L'atelier de Juju** – 5 rue de la mairie. Pour toute commande ou demande de renseignements : 02 29 05 91 44
- **Supermarché SUPER U** – rue Marcel Bouguen – renseignements à l'accueil du magasin
- **Supermarché INTERMARCHE** – Route de Brest – renseignements à l'accueil du magasin.

Manifestations culturelles et associatives
Face à la pandémie, la ville de Plabennec et les organisateurs ont pris la décision d'annuler ou de reporter plusieurs événements prévus dans les prochaines semaines. C'est le cas notamment de la course du Train-patates, de la Fête de l'Enfance et de la Fête de la Musique.
Au niveau de l'offre culturelle de la commune, tous les événements à L'Espace du Champ de Foire sont suspendus depuis la mi-mars. Il en sera de même jusqu'à septembre prochain. Depuis le début de crise, la volonté du service culturel est de privilégier le report des événements plutôt que leur annulation pure et simple.
Les détenteurs de billet de spectacle reporté ou annulé pourront :
- Soit se faire rembourser le billet
- Soit utiliser le billet sur la saison 2020/20201

L'équipe prépare déjà la saison culturelle 2020/2021 en anticipant les contraintes « post-confinement ». La programmation culturelle reprendra des spectacles qui n'ont pas eu lieu et des nouveautés. La reprise est prévue progressivement à partir de septembre.

Pour les acteurs associatifs, les activités et les animations sont également interrompues. Les événements associatifs prévus jusqu'à la mi-juillet ne pourront pas avoir lieu sur la commune jusqu'à nouvel ordre.
Les événements programmés par les associations, à partir de septembre, sont maintenus à ce stade, sous réserves de l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.
L'équipe culturelle reste joignable : direction.serviceculturel@plabennec.fr

Informations locales

Secteur économique, commerces

Marché
Exceptionnellement, le marché de Plabennec aura lieu le jeudi 7 mai au lieu du vendredi 8 mai, aux horaires habituels.

Le bureau de Poste de Plabennec est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h. Les recommandés et colis avisés depuis le début du confinement sont à retirer au centre courrier de Plabennec, 3 rue Branly, zone de Callac 3. Ouvert du lundi au jeudi, de 8h15 à 14h.

Les Jardins de Callac, atelier horticulture ESAT « Les Genêts d'Or » Plabennec, rue de Callac
Nous avons le plaisir de vous annoncer la réouverture de l'atelier depuis le 4 mai sous forme de Drive, prise de commande de 9h30 à 12h00. Un RDV vous sera alors fixé pour venir chercher votre commande. Pour recevoir le bon de commande, contactez-nous par mail de préférence lesjardinsdecallac@lesgenetsdor.org ou par tél : 02 98 40 45 95.

EHPAD « Les Jardins de Landouardon »
Par mesure de protection des résidents et dans le cadre du confinement, les jardins de l'établissement ne sont pas ouverts au public. Il est donc interdit de se promener dans ceux-ci. Seul le parking est autorisé en lieu de passage.
L'accès côté Landouardon est exclusivement réservé aux pompiers et personnel.

Quali'Press – pressing – cordonnerie – blanchisserie – atelier de couture – **1 bis rue de la mairie** – 29860 Plabennec – **02 98 07 34 43** sera ouvert à partir du 12 mai. Un service de livraison est possible en cas de nécessité. Les horaires : lundi 14h30-18h ; du mardi au vendredi 9h15-12h15/14h15-18h30 ; samedi 9h15-12h15/14h15-16h

L'ACAP (Association des commerçants et artisans)
Les commerçants, artisans et entreprises de Plabennec se préparent activement à la réouverture après cette période de confinement. Ils mettent en place toutes les mesures nécessaires à la protection de tous. Ils comptent sur une reprise rapide de leurs activités grâce au soutien de leurs clients. « En fermant nous vous avons protégés, en consommant local vous nous sauverez » acap.plabennec@gmail.com
L'ACAP indique que pour l'ensemble des professionnels le Fablab de Brest propose des visières pour se protéger, uniquement pour les professionnels. Les visières sont un complément du masque et c'est gratuit pour les professionnels. C'est GRATUIT. Pour ceux qui souhaitent commander ces visières gratuites (artisans et professionnels uniquement). Cliquer sur le lien pour commander : https://wikifactory.com/+uboopenfactory/coronavirus-3d-printing

Les boulangeries seront ouvertes le matin de 6h30 à 12h45 ce vendredi 8 mai.

Ma Bulle de Déco – 4 rue Maréchal Leclerc : réouverture dès lundi 11 mai aux horaires habituels.

Organisation des services communautaires

Dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire du COVID-19 et afin de faciliter et d'encourager le confinement des habitants du Pays des abers à leur domicile, la CCPA a pris, jusqu'à nouvel ordre, les dispositions suivantes :

- L'hôtel de communauté est fermé physiquement au public. **Nos services sont joignables tous les matins de 9h à 12h** au **02 98 37 66 00**. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante : accueil@pays-des-abers.fr

- **Le service de ramassage des ordures ménagères :** La collecte des déchets est susceptible de subir des perturbations. Pour autant les jours de sortie des bacs individuels restent inchangés. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants. **En raison du jour férié du 8 mai, les collectes d'ordures ménagères prévues le vendredi 8 mai seront décalées au samedi 9 mai.**
La Direction de la CCPA a échangé avec la gendarmerie concernant les déplacements pour le dépôt des déchets aux points d'apports volontaires. Ce dépôt étant un enjeu de salubrité publique, il est possible de vous y rendre muni de votre autorisation. Cependant, aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

- **Service eau et assainissement :** en cas d'urgence, merci de contacter le 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

- **La Maison de l'Emploi** est également fermée au public. Un accueil téléphonique aux horaires habituels d'ouverture est disponible pour le point accueil emploi au 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr , pour le PLIE defiemploi@pays-des-abers.fr et la mission locale acc-land-lesn@mission-locale-brest.org

Déchetterie

Depuis la réouverture des déchetteries, l'organisation mise en place a permis d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions au regard de la fréquentation. La CCPA remercie la population du Pays des Abers pour son civisme.
En conséquence, un retour aux horaires habituels d'ouverture a été mis en place depuis le mardi 28 avril, à savoir 9h00-12h00 / 14h00-18h00. Par contre, les jours d'ouverture restent inchangés, du lundi au samedi.
Les conditions d'accès pour les particuliers restent inchangées : le numéro de la plaque d'immatriculation doit se terminer par le même chiffre que celui du jour (fermeture le vendredi 8 mai, exceptionnellement les immatriculations 8 permettront l'accès le 9 mai). Ce dispositif relatif aux plaques d'immatriculation ne s'impose pas aux professionnels conventionnés qui bénéficieront d'un accès tous les jours. De même, une dérogation est accordée aux personnels soignants pour leur permettre un accès tous les jours aux 5 sites. Plus d'informations : 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers
Le déchargement des déchets se fera par soi-même. Les remorques doivent avoir le même numéro d'immatriculation que le véhicule qui la tracte. Si la remorque a sa propre carte grise, il faut prendre en compte l'immatriculation du véhicule tractant (voiture / camion).